

**7670/15**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 avril 2015

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 avril 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.** Nomination de Mme Lena LEVY, membre titulaire pour le Royaume-Uni, en remplacement de Mme Lena TOCHTERMANN, membre démissionnaire





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 30 mars 2015  
(OR. en)**

**7670/15**

**SOC 216  
EMPL 126**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil
n° doc. préc.:	6778/15 SOC 151
Objet:	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail - Nomination de M <sup>me</sup> Lena LEVY, membre titulaire pour le Royaume-Uni, en remplacement de M <sup>me</sup> Lena TOCHTERMANN, membre démissionnaire

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Lena TOCHTERMANN, membre titulaire dans la catégorie des représentants des employeurs (Royaume-Uni) du conseil de direction de l'agence mentionnée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BUSINESSSEUROPE a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016:

M<sup>me</sup> Lena LEVY  
Confederation of British Industry  
Cannon Place  
78 Cannon Street  
London  
EC4N 6HN  
United Kingdom  
Tél. + 020 7395 8159  
Télécopieur: + 20 7240 8287  
Courrier électronique: lena.levy@cbi.org.uk

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<sup>1</sup>, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013<sup>2</sup>, du 12 juin 2014<sup>3 4</sup>, du 18 novembre 2014<sup>5</sup>, du 15 décembre 2014<sup>6</sup> et du 16 mars 2015<sup>7</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Lena TOCHTERMANN.
- (3) L'organisation des employeurs BUSINESSEUROPE a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

<sup>2</sup> JO C 360 du 10.12.2013, p. 8.

<sup>3</sup> JO C 182 du 14.6.2014, p. 14.

<sup>4</sup> JO C 186 du 18.6.2014, p. 5.

<sup>5</sup> JO C 420 du 22.11.2014, p. 6.

<sup>6</sup> JO C 453 du 17.12.2014, p. 2.

<sup>7</sup> JO L 75 du 19.3.2015, p. 18.

## Article premier

M<sup>me</sup> Lena LEVY est nommée membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Lena TOCHTERMANN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2016.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====